

Vendredi 13 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de LIAS sous la présidence de Monsieur Gérard PAUL, Maire de la commune de LIAS, dûment convoqués le 09 avril 2018.

Etaient présents : Gérard PAUL, François LAPORTE, Jean-Pierre CECCARELLO, Philippe CASPAR, Nathalie BERDEIL, Christian DUFAUT, Christelle LEBLOIS-SADERNE, Claude RIPAILLE et Robert GUILLEY.

Formant la majorité des membres en exercice,

Avant donné procuration : Sonia R'MIAL a donné procuration à Philippe CASPAR et Marie ALAUX a donné procuration à Christelle LEBLOIS-SADERNE,

Excusés : Marie ALAUX, Sonia R'MIAL, Emilie LUCHE et Sébastien SACAROT CHATELIN.

Absent : Cédric CAZENAVE.

Secrétaire de séance : Philippe CASPAR.

. Monsieur Gérard PAUL, Maire, ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal :

. De procéder à la désignation du secrétaire de séance. Il propose de désigner M. CASPAR ; cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents,

7. FINANCES LOCALES

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

7.1.1 Approbation Compte de Gestion 2017

Délibération n°2018-04-02

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le compte de GESTION est établi par La Trésorière de la commune, à la clôture de l'exercice.

La Trésorière le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Conseil MUNICIPAL vote le compte de gestion 2017 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, à l'unanimité des membres présents.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	9	11
Pour	Contre	Abstentions
11	-	-
Date de la convocation : 09/04/2018		
Date d'affichage : 09/04/2018		



7. FINANCES LOCALES

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

7.1.2 Vote du Compte Administratif

Délibération n°2018-04-03

Objet : Vote du Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal réuni vote, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévu : 735 824,76 €

Réalisé : 90 962,40 €

Reste à réaliser (RAR) : 10 000,00 €

Recettes

Prévu : 735 824,76 €

Réalisé : 85 012,13 €

RAR : 210 390,00 €

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 634 736,77 €

Réalisé : 399 561,52 €

RAR : 0 €

Recettes

Prévu : 634 736,77 €

Réalisé : 656 360,06 €

RAR : 0 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 5 950,27 €

Fonctionnement : 256 798,54 €

Résultat Global : 250 848,27 €

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	9	10
Pour	Contre	Abstentions
10	-	-
Date de la convocation : 09/04/2018		
Date d'affichage : 09/04/2018		

7. FINANCES LOCALES

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

Délibération n°2018-04-04

Objet : Affectation des résultats 2017

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 12 681,61 €
- un excédent reporté de : 244 116,93 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 256 798,54 €

- un déficit d'investissement de : 5 950,27 €
- un excédent des restes à réaliser de : 200 390,00 €

Soit un excédent de financement de : 194 439,73 €



Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT 256 798,54 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 256 798,54 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 5 950,27 €

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	9	11
Pour	Contre	Abstentions
11	-	-
Date de la convocation : 09/04/2018		
Date d'affichage : 09/04/2018		

7. FINANCES LOCALES

7.2 FISCALITE

7.2 Vote des taux d'imposition communaux

Délibération n°2018-04-01

Objet : Vote des taux d'imposition communaux pour l'exercice comptable 2018

Il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et 1636 relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

	Taux 2017	Proposition d'augmentation du taux	Taux 2018
Taxe d'habitation	12,54	+0,15 %	12,73
Taxe foncière	20,81	+0,15 %	21,12
Taxe foncière non bâti	96,06	+0,15 %	97,50

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents les nouveaux taux d'imposition comme suit :

	Taux 2017	Proposition d'augmentation du taux	Taux 2018
Taxe d'habitation	12,54	+0,15 %	12,73
Taxe foncière	20,81	+0,15 %	21,12
Taxe foncière non bâti	96,06	+0,15 %	97,50

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	9	11
Pour	Contre	Abstentions
11	-	-
Date de la convocation : 09/04/2018		
Date d'affichage : 09/04/2018		



7. FINANCES LOCALES

7.5 Vote des subventions

Objet : Vote des subventions attribuées par la commune

- Association « Flore à Lias » : 1 250 €
- Association des parents d'élèves : 150 €
- Centre social de L'Isle Jourdain : 50 €
- Coopérative scolaire école maternelle Lias : 400 €
- Foyer rural de Lias : 1250 €
- Le souvenir français : 20 €
- Protection civile de L'Isle Jourdain : 50 €
- Syndicat de chasse de Lias : 200 €

Ces subventions ont été attribuées telles que décrites ci-dessus, à l'unanimité des membres présents.

7. FINANCES LOCALES

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

7.1.3 Vote du Budget Communal

Délibération n°2018-04-05

Objet : Vote du Budget Communal 2018

Le Conseil Municipal réuni vote, à l'unanimité des membres présents, les nouvelles propositions du budget primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : 704 291, 00 €

Recettes : 503 901, 00 €

Fonctionnement

Dépenses : 606 128,00 €

Recettes : 606 128,00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 714 291,00 (dont 10 000,00 de RAR)
Recettes : 714 291,00 (dont 210 390,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 606 128,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 606 128,00 (dont 0,00 de RAR)

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	9	11
Pour	Contre	Abstentions
11	-	-
Date de la convocation : 09/04/2018		
Date d'affichage : 09/04/2018		

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNEL TITULAIRE,

4.2 PERSONNEL CONTRACTUEL,

Délibération n°2018-04-07

Objet : Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du 01/06/2018

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau général des emplois adopté par le conseil municipal le 12/06/2013, et l'extrait de tableau adopté par le conseil le 18/12/2017,

Vu la nomination par voie de détachement pour effectuer un stage suite au concours de Mme FUXA Aurélie au grade d'agent



spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

B – D'ouvrir un poste d'ATSEM pour 25 heures hebdomadaire.

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO	FONCTIONS	GRADES des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
SECRETAIRE De MAIRIE	1	35/35	-Préparation et suivi des décisions du Maire - Finances - Accueil	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	23/35	-Urbanisme Préparation et suivi des décisions du Conseil Municipal	CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX ET DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
ADJOINT TECHNIQUE	1	4/35	- Entretien des bâtiments communaux	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
ADJOINT D'ANIMATION	1 1	12.25/35 25/35	-Encadrement des enfants de l'Ecole Maternelle et Animation	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX
ADJOINT TECHNIQUE	1	35/35	- Entretien des bâtiments communaux	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
ATSEM	1 1	10/35 25/35	- Assistance au personnel enseignant (réception, animation et hygiène des enfants) - Préparation et entretien des locaux et matériels servant aux enfants	CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
ADJOINT TECHNIQUE	1	28/35	- Entretien des bâtiments communaux - Entretien des espaces verts	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX



c - les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Nombres de votants		
Exercice	Présents	votants
14	9	11
Pour	Contre	Abstentions
11	-	-
Date de la convocation : 09/04/2018		
Date d'affichage : 09/04/2018		

Questions diverses

Aucune

La séance est levée à 22H00.

